



Conseillers élus : 11 Conseillers en exercice : 9 Absences : 2

Procurations : 1

Date de convocation : 13/09/2022

Sous la présidence de M. Hugues Durand, Maire.

Etaient présents : M. Marcel Auvray, adjoint au maire, Mme Aurélie Lambert, M. Raphaël Koegelé, M. Romain Mougin, Mme Emeline Plumet, Mme Justine Koegelé

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Elodie Abt, adjointe au maire, M. Christian Uhrweiller

Absent(es) non excusé(es) : néant

Procurations : de Mme Elodie Abt à M. Marcel Auvray

Nombre de voix : 8

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum pour délibérer valablement est atteint.

Le compte-rendu de la séance du 24 mai 2022 est approuvé sans observation, à l'unanimité des membres présents.

Objet : Travaux sur l'enceinte du cimetière / vote de crédits supplémentaires

Délibération 1430

M. le Maire indique au conseil municipal qu'une partie du mur de pierres du cimetière, située à l'arrière du monument aux morts, que la commune espérait tout d'abord conserver, présente des signes de faiblesse et devra finalement être remplacée. Le projet de remplacement de l'enceinte doit donc être revu et concernera donc intégralement les côtés sud, est et nord.

L'entreprise Créalu de Mooslargue, qui a déjà été retenue pour le remplacement du grillage et des portails, a présenté un devis supplémentaire pour un montant de 8'606.40 €. Ce devis est accepté à l'unanimité des conseillers présents.

Par ailleurs, pour ce qui concerne l'enlèvement de l'ancien mur et la réalisation d'une fondation béton armé, la société Bâtican de Danjoutin a présenté un autre devis moins onéreux que celui de TP Sundgo. Le montant, pour la totalité de l'opération, se monte à 8'911.20 € (au lieu des 9'684 € acceptés précédemment). Ce devis est également accepté à l'unanimité des conseillers présents.

Enfin, le conseil accepte la proposition de M. le Maire concernant la haie d'arbustes à feuilles persistantes à planter devant le nouveau grillage (*Eleagnus ebbingei*), arbustes à croissance lente qui ne demanderont que peu de tailles.

En comptant les plantations, l'ensemble de l'opération se monterait à 44'500 €. Par rapport au budget primitif, les sommes prévues sont légèrement insuffisantes.

A l'unanimité des conseillers présents, un transfert de crédits est voté pour les opérations d'investissements 10024 (cimetière) et 10085 (télésurveillance des bâtiments). Il peut se résumer ainsi :

Crédits supplémentaires pour cimetière

Edition

Transfert TG

CREDITS OUVERTS

	Imputation
  Investissement	
  21 - Immobilisations corporelles	
  21316 - Équipements du cimetière	
 10024 - CIMETière	

CREDITS REDUITS

	Imputation
  Investissement	
  21 - Immobilisations corporelles	
  2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	

Objet : Etat de prévisions des coupes pour 2023

Délibération 1431

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'état des coupes forestières pour l'année 2023, préparé par les services de l'ONF, approuve cet état à l'unanimité des membres présents. Celui peut se résumer de la façon suivante :

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES

FORET COMMUNALE - LIEBSDORF - Année 2022 -2023

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)														
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU				VOLUME NON FACONNE	VOLUM E TOTAL	RECETTE BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)	
	Feuillus	Résineux	Bois d'Industrie Feuillus	Bois d'Industrie Résineux	Chauffage	Abattage et façonnage				Débardage				
						En régie					A l'entreprise			
m3	m3	m3	m3	m3 (stères)	m3	(stères)	m3	(A)	(B)	(C)	(E)	A-(B+C+E)		
4.r	38	58	85	22	85	120			288	17 310	10 650		3 170	3 490
7.j			16						16	640		260	160	220
9.j	1	77	12	37					127	7 830	2 370		1 280	4 180
Chablis	50	150							200	9 000	4 800		2 200	2 000
Sous-Total	89	286	113	59	85	120			631	34 780	17 820	260	6 810	9 890

COUPES EN VENTE SUR PIED (PREVISIONS)						
PARCELLES	VOLUME TIGES		VOLUME HOUPPIER ET TAILLIS		VOLUME TOTAL	RECETTE NETTE PREVISIONNELLE HT
	Feuillus m3	Résineux m3	Feuillus m3	Résineux m3		
9.j			81		81	1130
Total			81		81	1130

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)					
Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale :			Dépenses HT de débardage et de câblage		
Salaires + charges ouvriers :		12 462			6 810
Charges patronales (43 %) :		5 358	Honoraires		1 896
Total :		17 820	Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT		891
Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :		260	Autres dépenses HT (€)		
Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :		18 080			
Frais totaux d'exploitation (HT)			BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)		
TVA sur les frais d'exploitation :		1 264			8 233

Objet : désignation des représentants de la commune suite à la démission de M. Emmanuel Kohler

Délibération 1432

Suite à la démission de M. Emmanuel Kohler, conseiller municipal, le Conseil Municipal doit désigner de nouveaux représentants auprès de certains organismes (Cf délibérations 1277 du 02 juin 2020 et 1426 du 24 mai 2022).

A l'unanimité des membres présents, le conseil élit ses représentants de la façon suivante :

Syndicat intercommunal du Plan d'eau de Courtavon :

Titulaires : Christian Uhrweiller, Elodie Abt

Suppléants : Aurélie Lambert, Justine Koegelé

Syndicat Mixte des gardes-champêtres intercommunaux :

Titulaire : Marcel Auvray

Suppléant : Romain Mougin

Objet : Rapport annuel / Territoire d'énergie ALSACE

Délibération 1433

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de « Territoire d'Energie Alsace », compétent pour les concessions d'électricité et de gaz, de présenter pour l'exercice 2021 un rapport annuel sur le fonctionnement du syndicat.

Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2021 présenté par le syndicat « Territoire d'Energie Alsace » qui n'appelle aucune observation de sa part.

Objet : créances éteintes pour surendettement ou insuffisance d'actifs / proposition de mise en non-valeur

Délibération 1434

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, après avoir pris connaissance de la liste des créances éteintes, pour le budget communal, concernant des dossiers de surendettement ou de clôture pour insuffisance d'actifs présentée par le service de gestion comptable d'Altkirch, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte d'admettre en non-valeur, la totalité des propositions de la SGC, selon les listes fournies, soit :

-une somme de 636.09 au compte 6542

-une somme de 2'330,21 au compte 6541

Les crédits nécessaires sont suffisants au chapitre 65 du BP 2022 pour couvrir ces sommes.

Objet : Prise en compte des restes à réaliser de 2021 dans le Budget 2022

Délibération 1435

Ils peuvent se résumer de la façon suivante :

Objet : Points divers

Passage à la comptabilité M 57 : Le passage à la comptabilité M57 doit se faire pour toutes les communes au 1^{er} janvier 2024. Elle peut être anticipée au 1^{er} janvier 2023 mais, pour la commune, cela représenterait une dépense d'environ 350 € pour l'extension du logiciel de comptabilité. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attendre le 1^{er} janvier 2024 pour le passage à la M 57.

Ouvrier communal : M. le Maire et M. Auvray, adjoint chargé de la gestion de l'ouvrier communal, disent leur satisfaction concernant l'embauche de M. Stéphane Tardy, qui a montré beaucoup de sérieux, de compétence et de disponibilité pour le poste qu'il a accepté en date du 1^{er} juillet 2022.

Sapins : Le conseil décide de conserver, dans l'ensemble, la même disposition pour les décorations de Noël sur la place du village. M. le Maire devra commander quatre sapins coupés ainsi qu'un sapin à planter devant la mairie.

Accueil du mercredi : M. le Maire donne lecture au Conseil du mail de Mme Charline Walch, directrice de l'accueil de loisirs de Liebsdorf, en date du 15 juin 2022, qui indique que l'accueil du mercredi cesse à compter de la rentrée de septembre 2022. Le conseil regrette cette décision. En effet pour la commune, cela représente une perte d'environ 1650 € sur les locations, tandis que la salle devra être chauffée de la même façon.

Rapport sur le fonctionnement de la médiathèque : La Collectivité Européenne d'Alsace a délégué une personne, Mme Mariléna Bodin, pour visiter la médiathèque de Liebsdorf gérée par Mme Monique Baur, et proposer des pistes de travail. Mme Bodin a noté quelques points forts de la médiathèque comme les espaces séparés, dont un consacré à la jeunesse, une place suffisante pour accueillir des animations autres que littéraires comme le mémo-gym du mardi...

Différentes améliorations sont proposées mais celles-ci ne pourront être mises en œuvre que si un ou plusieurs bénévoles rejoignent Mme Baur pour la seconder...

Le Conseil Municipal adresse ses vifs remerciements à Mme Baur pour son engagement au service de la médiathèque et sa disponibilité.

Remerciements : Le Conseil prend connaissance des lettres de remerciements de l'association des Amis de Luppach et de la Banque Alimentaire du Haut-Rhin pour les subventions versées en 2022.